



Luxembourg, le 13 décembre 2006

Débat relatif au projet de loi concernant le Budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007

Dépôt : M. Charles Goerens

1

## RÉSOLUTION

### La Chambre des Députés

considérant la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale du développement durable;

réitérant son adhésion au principe du développement durable conciliant le développement économique, le développement social et le développement de l'environnement;

notant que les objectifs poursuivis par le développement durable ne peuvent qu'être atteints si les acteurs politiques, économiques et ceux de la société civile se retrouvent dans une démarche cohérente en vue d'ouvrir la voie à des réformes susceptibles d'assurer la prospérité de notre pays;

persuadée qu'à moyen terme l'équilibre budgétaire et la pérennité de nos systèmes sociaux doivent être rétablis respectivement garantis;

considérant que la compétitivité de notre économie doit être améliorée;

### décide

de discuter l'avis du Conseil Supérieur pour le Développement Durable sur les finances publiques dans le cadre d'un débat d'orientation;

d'inviter le Gouvernement à saisir le comité de coordination tripartite des conclusions dudit débat d'orientation au début de l'année 2009 afin d'être en mesure de présenter des conclusions avant la fin de la présente législature.

*LM* (M. Neuser)

*Goerens* (Ch. Goerens)

*B. Feyell*  
(B. Feyell)

*G. Goerens*  
(G. Goerens)

*A. Theissen*  
(A. Theissen)